

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT DE LA BELGIQUE AU CONSEIL  
DE SECURITE

En application de l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai reçu de Son Excellence M. Paul Henri Spaak, Ministre des Affaires étrangères de Belgique, une lettre, en date du 7 décembre 1946, désignant Son Excellence M. Fernand Van Langenhove, Ambassadeur extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, comme représentant de la Belgique au Conseil de sécurité.

Par une nouvelle lettre en date du 14 décembre 1946, M. Spaak m'a fait connaître que M. Van Langenhove ne serait pas en mesure de retourner à New-York avant le milieu de janvier 1947 et que Son Excellence le Baron Silvercruys, Ambassadeur de Belgique à Washington, remplacera M. Van Langenhove au Conseil de sécurité jusqu'à son retour.

A mon avis, les pouvoirs de ces deux représentants sont en bonne et due forme.

